



Human Rights Watch

Présentation au Comité des droits de l'enfant pour l'examen périodique de la République démocratique du Congo

Août 2008

L'année dernière, tout comme lors de nombreuses années précédentes, les enfants en République démocratique du Congo (RDC) ont été victimes d'abus commis par des membres des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) et de la police, par des combattants de divers groupes armés, et par des membres adultes de leurs propres familles et communautés. Ces violations de leurs droits fondamentaux ont eu lieu dans un contexte d'extrême pauvreté, de manque de soins médicaux et d'éducation, et —pour ceux qui vivent dans l'est de la RDC— de conflit armé permanent.

Human Rights Watch, qui mène des recherches sur les droits des enfants en RDC depuis plus de dix ans, apprécie cette opportunité de porter à l'attention du Comité des informations sur les atteintes aux droits humains suivantes :

- **La persistance de la présence d'enfants dans les rangs des forces armées de la RDC et de groupes armés non gouvernementaux, et le nouveau recrutement d'enfants soldats, y compris d'enfants ayant déjà été démobilisés.** Human Rights Watch a constaté que les efforts de démobilisation ne réussissent pas à réintégrer les anciens enfants soldats dans leurs communautés parce que les programmes soutenant la réintégration sont trop brefs et situés trop loin des villages d'origine des enfants. Au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, Human Rights Watch a observé des preuves de nouveau recrutement d'enfants par des groupes armés pendant la première moitié de 2008.

- **Les arrestations et les détentions arbitraires sans chef d'accusation** d'enfants soi-disant associés à des groupes d'opposition armés. Dans la seule ville de Goma (Nord-Kivu) pendant la première moitié de 2008, les autorités ont emprisonné des dizaines d'enfants pour leur soi-disant implication passée avec des groupes armés.
- **Les violences sexuelles contre les filles**, telles que le viol et la prostitution, le mariage forcé et la discrimination à l'encontre des victimes de violence sexuelle et de leurs enfants. Des centaines de filles ont été violées au Nord-Kivu pendant le premier semestre 2008; la plupart des coupables étaient des soldats du gouvernement ou des membres de groupes armés, mais certains étaient des civils.
- **Les atteintes aux droits humains à l'encontre des enfants des rues**, à savoir les violences exercées par la police et l'armée, les arrestations arbitraires et les discriminations de la part des familles et des communautés.

Introduction

En République démocratique du Congo, les droits des enfants sont largement et tragiquement violés quotidiennement.

Depuis le début des guerres au Congo en 1996, les enfants ont supporté le poids des violences, en particulier dans l'est du Congo. A la suite d'un accord passé en 2002, un gouvernement de transition d'unité nationale a été mis en place en 2003. Les élections législatives et présidentielles qui ont eu lieu en 2003 ont confirmé Joseph Kabila comme président.

A la fin 2007 et au début 2008, des progrès considérables ont été faits pour créer les bases de la paix dans l'est du Congo. Dans un accord rendu public par le communiqué dit de Nairobi, les gouvernements du Congo et du Rwanda ont accepté en novembre 2007 d'aborder le problème des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), un groupe armé rwandais basé dans l'est du Congo, dont certains dirigeants ont participé au génocide au Rwanda en 1994. En janvier 2008, le gouvernement et 22 groupes armés ont signé un accord de cessez-le-feu dans la ville de Goma, dans l'est du pays ; l'un de ces groupes armés était le Congrès national

pour la défense du peuple (CNDP) du général renégat Laurent Nkunda, qui combattait l'armée congolaise ainsi que les FDLR et d'autres groupes congolais.

Bien que l'Accord de Goma ait suscité un vif espoir que les civils seraient enfin protégés, les conflits armés se sont poursuivis dans plusieurs parties de l'est du Congo, et les civils —dont beaucoup d'enfants— continuent d'être tués, enrôlés de force comme soldats, violés, et soumis à d'autres formes de violence et d'exploitation.¹

Au Congo, les auteurs de crimes, y compris de crimes contre des enfants, sont rarement obligés de rendre compte de leurs actes. Durant l'année écoulée, un petit nombre de soldats congolais subalternes et de membres de groupes armés ont été inculpés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité par les tribunaux congolais. Bien que ce soit là un phénomène positif, la corruption, l'ingérence politique et le manque de compétences du système judiciaire ont fait que la plupart des criminels échappent à toute sanction. Certains contre lesquels existent des preuves substantielles de telles exactions ont été récompensés par de hautes fonctions au gouvernement et dans l'armée.

En 2007, la Cour pénale internationale a mis en examen les chefs des rebelles basés en Ituri Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui pour de multiples chefs d'accusation de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, dont le recrutement, l'enrôlement et l'utilisation d'enfants soldats. Ces mises en examen ont marqué une première étape pour garantir au niveau international le devoir de rendre des comptes pour les individus accusés de recruter et d'utiliser des enfants soldats. Cependant la cour a encore du chemin à parcourir avant de rendre la justice pour ces crimes. Le procès contre Thomas Lubanga —premier procès de l'histoire de la cour— devait s'ouvrir en juin 2008 mais il a été suspendu indéfiniment parce que la cour a jugé que le procureur n'avait pas communiqué des

¹ Voir Human Rights Watch, *Nouvelle crise au Nord-Kivu*, octobre 2007, <http://hrw.org/reports/2007/RDC1007/>; et « RD Congo : L'Accord de paix n'a pas mis fin aux meurtres de civils », communiqué de presse de Human Rights Watch, 21 juillet 2008, <http://hrw.org/english/docs/2008/07/18/congo19396.htm>.

informations pouvant servir à la défense de Lubanga et nécessaires pour que celui-ci bénéficie d'un procès équitable.²

Démobilisation, recrutement et ré-enrôlement d'enfants soldats

Il y a actuellement environ 3 000 enfants en RDC associés à des groupes armés non gouvernementaux et certaines unités de l'armée congolaise, principalement dans les provinces du Nord et du Sud Kivu.³ Ils sont beaucoup plus nombreux à avoir été démobilisés, mais le manque d'un soutien suffisant pour ces enfants ainsi que les pressions toujours exercées par des unités de l'armée et des groupes armés pour les recruter ont fait que certains des enfants démobilisés sont retournés dans les rangs des combattants.

Démobilisation

Les FARDC ont officiellement mis fin au recrutement d'enfants en 2003, bien que des enfants se trouvent encore dans certaines unités. Des groupes armés non gouvernementaux ont poursuivi le recrutement d'enfants alors que les combats continuaient dans certaines parties du pays. De 2003 à 2006, des travailleurs congolais et internationaux ont identifié et retiré environ 30 000 enfants qui se trouvaient dans les rangs d'unités de l'armée régulière aussi bien que des groupes armés.⁴

Dans le cadre de l'accord de paix de Goma en 2008, le gouvernement et les groupes armés ont accepté de libérer tous les enfants soldats se trouvant dans leurs rangs et de cesser tout recrutement à l'avenir. Le gouvernement a lancé en juin 2008 un programme national de « tolérance zéro » pour le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces armées et les groupes armés, et il s'est engagé à prendre

² Voir Human Rights Watch, *Une Cour pour l'histoire : Les premières années de la Cour pénale internationale à l'examen*, Juillet 2008, <http://hrw.org/reports/2008/icc0708/> ; et Human Rights Watch, « Le procès de Lubanga à la Cour pénale internationale 'suspendu' », Questions et réponses, 19 juin 2008, <http://hrw.org/english/docs/2008/06/19/congo19163.htm>.

³ Communication électronique de Human Rights Watch avec un représentant de la protection de l'enfant, Goma, 9 août 2008.

⁴ Conseil de sécurité de l'ONU, rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés en République démocratique du Congo, S/2007/391, 28 juin 2007, paras 54, 57; voir aussi Human Rights Watch, *Nouvelle crise au Nord-Kivu*, p. 48.

d'autres mesures pour démobiliser tous les enfants associés aux forces et groupes armés.

Pendant plusieurs années, des milliers d'enfants soldats se sont échappés, ont été abandonnés, ou ont quitté les FARDC et les groupes armés sans être officiellement démobilisés.

Des milliers de filles ont été recrutées et utilisées par des forces et des groupes armés. Elles ont pris part aux combats, servi de porteurs, fourni une aide médicale, rempli des tâches domestiques, et servi d'esclaves sexuelles. Néanmoins très peu de ces filles ont pris part aux programmes officiels de démobilisation, parfois parce qu'elles craignaient d'être rejetées par leurs communautés. Certaines d'entre elles sont enceintes ou ont des enfants. Elles restent traumatisées lorsqu'elles reviennent dans leur communauté et sont souvent abandonnées, avec peu ou pas d'aide pour leur propre réinsertion ou pour les soins de leurs enfants.⁵

Recrutement d'enfants soldats dans les FARDC et dans les groupes armés

Dans un rapport du Conseil de sécurité de l'ONU d'avril 2008, le Secrétaire général de l'ONU a noté que le recrutement d'enfants congolais et rwandais par le CNDP, les groupes Maï Maï et des groupes armés étrangers comme les FDLR, continuait à être signalé dans les Kivus.⁶

En dépit de la politique officielle interdisant le recours aux enfants, certains d'entre eux ont été intégrés à la nouvelle armée congolaise. Début 2007, des combattants fidèles au général renégat Laurent Nkunda ont été intégrés à l'armée nationale par un processus appelé « mixage ». Environ 300 à 500 enfants auraient servi dans ces brigades « mixées » au Nord-Kivu jusqu'au mois d'avril 2007, dont certains enfants

⁵ Entretien de Human Rights Watch avec un employé d'une ONG congolaise, Goma, 3 août 2008 ; et Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats, *Rapport mondial sur les enfants soldats 2008*, République démocratique du Congo, http://www.childsoldiersglobalreport.org/files/country_pdfs/FINAL_2008_Global_Report.pdf.

⁶ Conseil de sécurité de l'ONU, Rapport du Secrétaire général sur la MONUC, S/2008/218, 21 avril 2008, para 70.

recrutés dans des camps et communautés de réfugiés au Rwanda.⁷ A août 2007, les accords politiques entre Nkunda et le gouvernement avaient été rompus et nombre des anciens soldats de Nkunda avaient quitté les unités mixées et étaient repassés sous son contrôle ; de nouveaux affrontements entre les troupes de Nkunda et les soldats du gouvernement ont suivi.

Selon des informations recueillies par Human Rights Watch, des groupes armés se trouvant dans les Kivus et qui étaient largement inactifs avant l'accord de Goma ont récemment recruté des enfants. Le groupe Maï Maï de Yakatumba à Fizi (Sud-Kivu), par exemple, aurait recruté 36 enfants au début de cette année, apparemment en prévision du conflit avec les soldats de l'armée congolaise dont l'arrivée dans la région était attendue.⁸ A Beni (Nord-Kivu), un nouveau groupe Maï Maï se trouvant dans le Parc National de Virunga, le Mouvement congolais uni pour la défense de l'intégrité nationale, aurait recruté plus de 40 enfants au cours des derniers mois.⁹

Les agences de protection de l'enfant ont entrepris de nouveaux efforts pour identifier les enfants se trouvant dans les rangs des groupes armés dans les Kivus à la mi avril 2008, mais des problèmes de coordination entre agences de l'ONU ont interrompu les activités jusqu'au début du mois de juillet, puis celles-ci ont repris. A la suite de trois missions conjointes des agences de la protection de l'enfant, 66 enfants au total ont été retirés des rangs de groupes armés au Nord-Kivu. Plus de 500 enfants se sont échappés des groupes armés par d'autres moyens entre janvier et juillet 2008, mais la plupart ne sont pas passés par des programmes officiels de démobilisation.¹⁰

⁷ Voir « RD Congo : L'armée doit arrêter l'utilisation d'enfants soldats », communiqué de presse de Human Rights Watch, 19 avril 2007, <http://hrw.org/english/docs/2007/04/19/congo15732.htm>.

⁸ Entretien de Human Rights Watch avec un employé d'une ONG congolaise, Bukavu, 3 août 2008 ; et communication de Human Rights Watch avec un spécialiste de la protection de l'enfant, Bukavu, 13 août 2008.

⁹ Communication électronique de Human Rights Watch avec un défenseur des droits de l'enfant, Goma, 7 août 2008.

¹⁰ Entretiens de Human Rights Watch avec un spécialiste de la protection de l'enfant, Goma, 29 mai 2008, 25 juillet 2008, et 13 août 2008.

Nouveau recrutement d'enfants ayant été démobilisés

Les programmes officiels de désarmement, de démobilisation et de réinsertion en RDC durent rarement plus de trois mois, et peu ou pas d'aide est apportée aux anciens enfants soldats après qu'ils ont quitté les centres de transit pour retourner dans leurs familles et leurs communautés. Comme l'a expliqué un défenseur congolais des droits de l'enfant :

Beaucoup d'enfants ont été démobilisés, mais dès qu'ils sont revenus dans leurs communautés, ils ont été à nouveau enrôlés ou arrêtés par l'armée congolaise ou la police. Nous ne pouvons pas les envoyer dans un centre en ville pendant trois mois puis nous attendre à ce que tout aille bien quand ils reviennent dans leur village. C'est un cercle vicieux qui continuera jusqu'à ce que nous mettions en place un véritable mécanisme d'accompagnement et de suivi pour ces enfants sur le long terme.¹¹

Le recrutement récent d'enfants par des groupes armés au Sud-Kivu, en territoire Kalehe par exemple, a conduit certains enfants à fuir leurs maisons pour éviter d'être enrôlés. Maurice,¹² un garçon de 17 ans qui avait été recruté par un groupe Maï Maï quand il avait 14 ans, a fini par être relâché au bout de deux ans et demi et il se trouve actuellement dans un centre de transit pour enfants soldats démobilisés à Bukavu. « Quand je quitterai le centre, j'aimerais rentrer à la maison, chez mes parents », a-t-il dit à Human Rights Watch. « Si je peux, je veux revenir à l'école. J'en ai fini avec les groupes armés, mais j'ai peur que si je rentre ils me recrutent à nouveau. Je connais trois ou quatre garçons qui ont été recrutés le mois dernier dans mon village, et je sais qu'ils cherchent encore d'autres garçons. »¹³

¹¹ Entretien de Human Rights Watch avec un employé d'une ONG congolaise, Bukavu, 6 août 2008.

¹² Tous les noms des enfants et des victimes cités dans ce rapport sont des pseudonymes.

¹³ Entretien de Human Rights Watch avec un ancien enfant soldat, Bukavu, 6 août 2008.

Travail des enfants

Beaucoup d'enfants soldats démobilisés cherchent des moyens de se faire de l'argent dans les mines ou dans d'autres situations où ils sont exploités et soumis à des conditions dangereuses. Deux cents enfants au moins travaillent dans la mine de Mukungwe en territoire Walungu (Sud-Kivu); la majorité de ces enfants sont apparemment des enfants soldats démobilisés du groupe Maï Maï « Mudungu 40 ». En juillet 2008, ces enfants ont été pris dans un violent conflit portant sur le contrôle de la mine, au cours duquel les deux parties ont mobilisé les enfants pour se battre avec des pierres et des bâtons dans une tentative pour prendre le contrôle. Le village de Kalanga, situé à proximité, a été incendié dans l'affrontement et de nombreuses familles de cette zone ont été obligées de prendre la fuite.¹⁴

Arrestations et emprisonnements arbitraires

D'anciens enfants soldats ainsi que d'autres enfants soupçonnés d'entretenir des liens avec des groupes d'opposition armés ont aussi été arrêtés par les autorités congolaises de l'armée et de la police et incarcérés pendant des mois dans des prisons militaires sans chef d'accusation.

Dans son rapport d'avril 2008 au Conseil de sécurité de l'ONU, le Secrétaire général a dit que la mission de l'ONU en RDC (MONUC) avait documenté des cas de soldats gouvernementaux ayant arrêté des enfants précédemment associés à des groupes armés. Au lieu d'être transférés à la garde de la MONUC comme c'était le cas auparavant, ces enfants sont « détenus, interrogés, maltraités et dans certains cas transférés à Kinshasa pour d'autres interrogatoires. »¹⁵

Selon des agents congolais du renseignement, 141 enfants au moins ont été amenés à la prison du renseignement militaire de Goma, connue sous le nom de T2, entre

¹⁴ Entretiens de Human Rights Watch avec des employés d'ONG, Bukavu, 6 août 2008 ; et entretien de Human Rights Watch avec un défenseur des droits de l'enfant, Goma, 3 août 2008.

¹⁵ Conseil de sécurité de l'ONU, Rapport du Secrétaire général sur la MONUC, S/2008/218, 21 avril 2008, para 70.

janvier et mai 2008. Si certains ont été transférés dans les 48 heures aux représentants de la MONUC chargés de la protection de l'enfant, d'autres ont été maintenus en détention pendant des semaines ou même des mois sans chef d'accusation, et certains ont été soumis à la torture ou à des traitements cruels et dégradants. Selon des chiffres officiels fournis à Human Rights Watch, 51 auraient été associés au CNDP, 53 à des groupes Maï Maï et 37 aux FDLR. Deux enfants rwandais au moins, associés à des groupes armés, ont été détenus au T2 durant cette période.¹⁶ La plupart de ces enfants s'étaient rendus aux autorités des FARDC, espérant être remis à leurs familles. Alors que les autorités congolaises se sont officiellement engagées à remettre immédiatement ces enfants aux représentants de la protection de l'enfant, elles ont au contraire détenu beaucoup d'entre eux, soi-disant parce que ces enfants représentent une menace pour la sécurité ou parce qu'ils peuvent détenir des renseignements utiles.

En décembre 2007 et janvier 2008, 31 enfants ont été transférés de la prison T2 de Goma à la prison centrale de Kinshasa, connue sous le nom de Makala, à savoir 14 Congolais, 16 Rwandais et un Burundais.¹⁷ Vingt de ces enfants n'auraient jamais été associés à aucun groupe armé ; les autres étaient associés à différents groupes armés dans les Nord et Sud Kivus. Ils ont été détenus pour raison de « sécurité de l'Etat », mais n'ont jamais été officiellement accusés d'aucun délit. Après de multiples pressions de la part de groupes de défense des droits humains et d'agences de l'ONU, les 31 enfants ont finalement été relâchés à la mi mars 2008. Ils ont été renvoyés dans les Kivus pour recevoir les soins temporaires d'agences de protection de l'enfant jusqu'à ce qu'ils puissent rejoindre leurs familles.¹⁸

Les enfants associés au CNDP ou à des groupes rwandais sont souvent traités comme des cas à part et ont tendance à être détenus avec les prisonniers adultes

¹⁶ Entretien de Human Rights Watch avec un représentant de la prison de sécurité militaire T2, Goma, 24 mai 2008.

¹⁷ Entretien de Human Rights Watch avec le Major Chiribwani Peter, directeur adjoint de la prison de sécurité militaire T2, Goma, 31 janvier 2008 ; et entretien de Human Rights Watch avec Major Bwamulundu Jean Blaise, Auditorat Militaire de Garnison, Goma, 29 janvier 2008. Ces chiffres ont été ensuite corrigés en fonction des informations émanant d'une source confidentielle bien renseignée.

¹⁸ Communication électronique de Human Rights Watch, spécialiste de la protection de l'enfant, Goma, 16 avril 2008.

pendant de longues périodes. Le groupe armé de Nkunda au Nord-Kivu est assimilé au groupe ethnique Tutsi, et les enfants qui sont des Tutsis congolais ou rwandais semblent avoir reçu les pires traitements de la part des autorités congolaises militaires et du service des renseignements.¹⁹

Raphaël, un Tutsi rwandais âgé de 17 ans, a échappé au CNDP et a ensuite été maintenu en détention pendant plus d'un mois et demi à la prison T2. Devenu orphelin à la suite du génocide rwandais en 1994, il a été recruté par le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD)²⁰ pour devenir un enfant soldat à l'âge de 11 ans. « Quand le RCD a rejoint le gouvernement, Nkunda a créé le CNDP et j'y suis rentré », a-t-il dit à Human Rights Watch. « Mais maintenant j'en ai assez. Je me suis rendu aux FARDC, mais ils m'ont emmené ici, à la prison. J'ai très faim et je veux aller à la maison, chez ma grand-mère. »²¹ Il a été amené à la prison T2 le 18 mars 2008, et n'a été relâché que le 5 mai 2008.²²

Vincent, un Rwandais âgé de 17 ans, a été emprisonné au T2 en mars 2008. « Je suis venu du Rwanda en novembre 2007 pour voir mon oncle qui vit au Congo », a-t-il dit à Human Rights Watch. « Quand je suis arrivé, le CNDP m'a pris de force et j'ai dû travailler pour eux comme cuisinier. J'ai pu finalement m'échapper et maintenant je veux rentrer chez moi au Rwanda. Je ne comprends pas pourquoi j'ai été arrêté. »²³

En juin 2008, la police a arrêté dix enfants au moins à Nyamilima (Nord-Kivu), les accusant d'avoir collaboré avec l'ennemi. Quatre d'entre eux avaient déjà suivi des programmes de démobilisation et ils ont été relâchés après une intervention de travailleurs de la protection de l'enfant appartenant à des organisations non gouvernementales. D'autres ont été envoyés dans des centres de formation de

¹⁹ Entretiens de Human Rights Watch avec des détenus et des représentants du T2, Goma, 30 janvier 2008, 12 mars 2008, 30 avril 2008, et 24 mai 2008.

²⁰ Le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD, remplacé par un groupe dissident connu plus tard sous le nom de RCD-Goma) est un parti assimilé aux Tutsis congolais qui contrôlait des parties de l'est du Congo pendant la guerre de 1998 à 2003 et qui a ensuite occupé une des quatre vice-présidences dans le gouvernement dirigé par le Président Joseph Kabila.

²¹ Entretien de Human Rights Watch avec un détenu, Goma, 30 avril 2008.

²² Entretien de Human Rights Watch avec le Lt. Arthur Ngoma, Chef des interrogatoires à la prison du renseignement militaire T2, Goma, 24 mai 2008.

²³ Entretien de Human Rights Watch avec un détenu, Goma, 12 mars 2008.

l'armée (dits « centres de brassage ») ou à la prison du renseignement militaire T2 à Goma.²⁴

Comme l'a expliqué un défenseur des droits de l'enfant : « Quand les enfants sont démobilisés, ils reviennent chez eux et la police les arrête. Alors ils s'échappent et vont à la MONUC qui les envoie à Goma où ils passent à nouveau par la démobilisation – et le cycle continue. Les autorités congolaises de la police et de l'armée ont besoin d'être sensibilisées et formées aux droits de ces enfants. »²⁵

Violences sexuelles et exploitation

Les violences sexuelles dont ont été victimes des centaines de milliers de femmes et de filles depuis le début de la guerre en 1996 se poursuivent dans l'est de la RDC. Des centaines de cas de violence sexuelle contre des filles ont été signalés dans la province du Nord-Kivu au cours des six premiers mois de 2008.²⁶ Beaucoup d'autres cas ne sont pas signalés à cause de la honte largement répandue et de la peur d'être stigmatisées ou rejetées par des fiancés ou des partenaires potentiels de mariage. Les combattants des groupes armés et les soldats gouvernementaux représentent la majorité des criminels, mais très peu d'entre eux ont été l'objet de poursuites et encore moins ont été condamnés pour ces crimes.²⁷

Parmi les victimes figurent des fillettes dont certaines n'ont pas plus de trois ans, ainsi que des femmes et des filles qui ont été victimes de viols collectifs, mutilées et torturées avec des objets insérés dans leurs vagins. Certaines sont mortes des suites

²⁴ Entretien de Human Rights Watch avec un défenseur des droits de l'enfant, Goma, 3 août 2008 ; et entretien de Human Rights Watch avec un employé d'une ONG, Goma, 13 août 2008.

²⁵ Entretien de Human Rights Watch avec un employé d'une ONG congolaise, Bukavu, 5 août 2008.

²⁶ Entretiens de Human Rights Watch avec des employés d'une ONG congolaise, Goma, 9 août 2008 ; voir aussi « RD Congo : L'Accord de paix n'a pas mis fin aux meurtres de civils », communiqué de presse de Human Rights Watch, 21 juillet 2008, <http://hrw.org/english/docs/2008/07/18/congo19396.htm>.

²⁷ Voir Human Rights Watch, *République démocratique du Congo – En quête de justice : Poursuivre les auteurs de violences sexuelles commises pendant la guerre au Congo*, vol. 17, no. 1(A), Mars 2005, <http://hrw.org/reports/2005/RDC0305/>; et Human Rights Watch, *République démocratique du Congo – La guerre dans la guerre : Violence sexuelle contre les femmes et les filles dans l'est du Congo*, Juin 2002, <http://www.hrw.org/reports/2002/RDC/>.

de leurs blessures ou ont été tuées après le viol. Certaines sont enceintes très jeunes et beaucoup courrent le risque de contracter le VIH et d'autres maladies sexuellement transmissibles. Des filles qui ont été violées et deviennent mères alors qu'elles ont à peine 12 ans sont ensuite chassées de leurs foyers ; certaines deviennent des travailleuses du sexe professionnelles pour pouvoir se nourrir ainsi que leurs enfants.

Certains des pires combats récents et atteintes aux droits humains ont eu lieu dans les territoires de Masisi, Rutshuru et Lubero, au Nord-Kivu, ainsi que dans certaines zones du Sud-Kivu. Selon des dizaines de personnes interrogées par Human Rights Watch, des combattants appartenant à divers groupes armés ont à maintes reprises mené des raids contre des villages pour s'emparer du bétail, de chèvres et autres biens, violant des femmes et des filles, et tuant les civils qui tentaient de les empêcher ou qu'ils accusaient d'être des collaborateurs de leurs ennemis. Les enfants représentaient un nombre disproportionné des victimes, de même que les personnes âgées, parce qu'ils étaient incapables de s'enfuir assez vite pour échapper à leurs agresseurs.²⁸

Lors d'un affrontement entre des soldats de l'armée congolaise et la Coalition des patriotes résistants congolais (PARECO) à Kamandi (territoire de Lubero, Nord-Kivu) en mai 2008, deux filles auraient été violées pendant le combat —une fille de 15 ans qui a été violée par un soldat des FARDC et une fille de 12 ans violée par un combattant des PARECO.²⁹

Des combattants du groupe Maï Maï Cobra auraient violé une vingtaine de filles au moins dans la zone située entre Sake (Nord-Kivu) et Minova (Sud-Kivu) depuis janvier 2008. En mai, une veuve et sa fille de huit ans ont été violées en même temps par trois combattants du groupe Maï Maï Cobra qui ont pénétré chez elles la nuit. Toutes les deux ont ensuite été testées positives au VIH.³⁰

²⁸ Voir « RD Congo : L'Accord de paix n'a pas mis fin aux meurtres de civils », communiqué de presse de Human Rights Watch, 21 juillet 2008, <http://hrw.org/english/docs/2008/07/18/congo19396.htm>.

²⁹ Entretiens de Human Rights Watch avec des employés d'une ONG congolaise, Goma, 9 août 2008.

³⁰ Entretiens de Human Rights Watch avec des employés d'une ONG congolaise, Goma, 9 août 2008.

Des combattants du groupe Maï Maï Cobra auraient aussi forcé des dizaines de jeunes filles à « se marier » avec eux. Si elles refusent, ces filles et les membres de leurs familles risquent l'emprisonnement. Dans d'autres cas, les combattants ont payé les familles pour garder le silence sur l'enlèvement de leur fille. Une activiste congolaise ayant dénoncé cette pratique a été arbitrairement détenue, ainsi que son mari. Les combattants du groupe Maï Maï Cobra ont ensuite violé la jeune sœur de cette activiste.³¹

Les filles sont particulièrement vulnérables aux agressions quand on les envoie chercher de l'eau et du bois pour le feu, ou quand elles doivent emprunter des chemins isolés pour aller aux champs, au marché ou à l'école. En juillet 2008, par exemple, une femme et ses trois filles, âgées de 10, 12 et 13 ans, ont été violées par des combattants des FDLR alors qu'elles travaillaient dans leur ferme dans le territoire de Lubero (Nord-Kivu).³²

Après des années de guerre et de destruction, le viol des filles est devenu de plus en plus fréquent même hors du contexte du conflit. Des enfants orphelins ou des enfants qui sont forcées à travailler dans des conditions de travail relevant de l'exploitation se voient souvent refuser les soins et la protection de leurs parents et sont vulnérables aux agressions sexuelles de la part de leurs voisins et de leurs employeurs.

Les enfants des femmes et des filles qui ont été violées sont souvent stigmatisés et rejetés par leurs familles et leurs communautés. La discrimination est particulièrement forte contre les enfants des femmes et des filles qui ont été violées ou utilisées comme esclaves sexuelles par les FDLR, le groupe rebelle rwandais basé dans l'est du Congo. En dépit de la loi congolaise permettant aux enfants nés en RDC de choisir leur nationalité, les familles disent souvent que ces enfants devraient être envoyés au Rwanda.

Marie a été violée par des combattants rwandais des FDLR dans la province du Sud-Kivu il y a dix ans. Sa fille née de ce viol, Brigitte,, a été rejetée par la communauté et

³¹ Entretiens de Human Rights Watch avec des employés d'une ONG congolaise, Goma, 9 août 2008.

³² Entretien de Human Rights Watch avec un employé d'une ONG congolaise, Goma, 9 août 2008.

victime de discrimination dès sa naissance. Fin 2007, Brigitte, à son tour a été victime de viol, à l'âge de neuf ans.³³

Dans un appel au Conseil de sécurité de l'ONU en juin 2008, une coalition de 71 groupes de femmes congolaises a écrit :

Il est difficile d'imaginer le nombre de personnes, hommes et femmes confondus, décédés du fait de la violence sexuelle... Nous sommes vulnérables dans nos champs, dans les rues, et même dans nos propres maisons. Même nos filles âgées d'à peine trois ans sont vulnérables quand elles jouent avec leurs amis ou sont sur le chemin de l'école. La famille nucléaire, base de notre société, n'existe plus. Aujourd'hui au Congo, la femme est devenue un objet. Nous ne sommes pas protégées. Nous n'avons pas la justice. Il y a une crise d'autorité et une culture de l'impunité.³⁴

Certains enfants qui ont été victimes de violences sexuelles deviennent plus tard des enfants travailleuses du sexe. Des activistes congolais ont identifié 39 enfants travailleuses du sexe dans une zone couvrant deux kilomètres carrés à Bukavu, au Sud-Kivu. Beaucoup d'entre elles ont été rejetées par leurs familles après avoir été enceintes à la suite du viol, et elles vivent maintenant seules ou dans des maisons avec d'autres travailleuses du sexe. D'autres vivent avec leurs familles, qui apprécient les revenus de leur travail.³⁵ Les filles en général ont peu ou pas accès aux soins médicaux, pour elles-mêmes ou pour leurs enfants.

Leurs clients paient à peine 200 francs congolais, moins de 0,50 US\$. La plupart d'entre eux refusent d'utiliser un préservatif et certains frappent les enfants travailleuses du sexe.

³³ Entretien de Human Rights Watch avec un employé d'une ONG congolaise, Goma, 3 août 2008.

³⁴ « Les femmes congolaises implorent le Conseil de sécurité de l'ONU d'aider à mettre fin à la violence sexuelle », Lettre adressée au Conseil de sécurité de l'ONU par une coalition de 71 ONG congolaises, 12 juin 2008, <http://www.hrw.org/pub/2008/women/sec.coun.women.RDC.en.pdf>

³⁵ Entretien de Human Rights Watch avec un employé d'une ONG congolaise, Goma, 5 août 2008.

Justine, 16 ans, est travailleuse du sexe à Bukavu et elle a un bébé de deux mois. « Nous sommes battues presqu'à mort par ces hommes », a-t-elle dit à Human Rights Watch. « Ils nous frappent n'importe où, mais c'est souvent au visage. Ils disent qu'ils font ça parce qu'ils ne veulent pas qu'un autre homme nous aime la nuit suivante. »

Les filles disent se livrer à la prostitution à cause de la pauvreté, parce qu'elles ont été déplacées, abandonnées par leurs parents, et à cause des effets négatifs de la guerre sur la communauté. Sur les 15 travailleuses du sexe interrogées par une chercheuse de Human Rights Watch à Bukavu, toutes ont dit qu'elles iraient à l'école ou bien dans un programme de formation professionnelle si elles en avaient la possibilité.³⁶

Enfants des rues

Des dizaines de milliers d'enfants vivent dans les rues de Kinshasa et d'autres villes de la RDC. Dans la ville relativement petite de Goma (Nord-Kivu), par exemple, une organisation congolaise travaillant avec les enfants des rues a recensé 1 675 enfants vivant dans la rue en avril 2007, chiffre qui a probablement augmenté au cours de l'année écoulée du fait de nouveaux déplacements de population au Nord-Kivu. Peu de ces enfants bénéficient d'une alimentation suffisante ou de services convenables en matière d'éducation et de soins médicaux.³⁷

Les soldats, la police, et la police militaire harcèlent régulièrement les enfants des rues, les obligeant à leur remettre de l'argent ou d'autres biens. Fréquemment, ils menacent ou frappent aussi les enfants et agressent sexuellement les filles. Certains enfants des rues sont emprisonnés pendant des mois pour des délits mineurs tels que le vol à la tire. Ils sont souvent maintenus en détention sans passer en jugement pendant des périodes prolongées, en général avec des adultes, dont certains sont des criminels condamnés. Comme l'a déclaré un défenseur des droits de l'enfant :

³⁶ Entretiens de Human Rights Watch avec plusieurs enfants travailleuses du sexe, Bukavu, 5 août 2008.

³⁷ Entretien de Human Rights Watch avec un employé d'une ONG congolaise, Goma, 9 août 2008.

« Les prisons deviennent des ‘centres de rééducation’ pour les gamins. Ils n’ont peut-être commis qu’un petit délit, mais quand ils quittent la prison, ce sont des bandits professionnels. »³⁸

La police a aussi procédé à des arrestations de masse d’enfants des rues. Fin 2006, les autorités ont arrêté des centaines d’enfants des rues à Kinshasa et un grand nombre d’enfants des rues à Goma, probablement parce que les enfants des rues étaient considérés comme des partisans du candidat présidentiel de l’opposition Jean-Pierre Bemba.³⁹ Plus récemment, à Goma, une unité de police pour la protection de l’enfant a aidé à améliorer la façon dont les enfants des rues sont traités par la police dans cette ville, proposant un modèle qui devrait être mis en application ailleurs.⁴⁰

Les enfants sont chassés de leurs maisons et poussés à la rue pour diverses raisons, par exemple les déplacements de population à l’intérieur du pays, la pauvreté et la perte de membres de leur famille morts du SIDA. Les enfants rendus orphelins par le SIDA sont parfois reçus par des familles d’accueil qui ensuite les maltraitent, parfois en leur reprochant le décès de leurs parents ou d’autres maladies et les accusant de sorcellerie. Ces enfants peuvent être conduits à des pasteurs et des ministres du culte pour subir des cérémonies de « délivrance » durant lesquelles ils sont séquestrés dans des églises, laissés sans boire ni manger, et même fouettés. Rien qu’à Kinshasa, plus de 2000 églises procèdent à des cérémonies de délivrance.⁴¹

³⁸ Entretien de Human Rights Watch avec un employé d’une ONG congolaise, Goma, 6 août 2008.

³⁹ Voir Human Rights Watch, *Quel avenir ? Les enfants de la rue en République démocratique du Congo*, vol. 18, no. 2(A), Avril 2006, <http://www.hrw.org/reports/2006/RDC0406/>.

⁴⁰ Entretien de Human Rights Watch avec un employé d’une ONG congolaise, Bukavu, 6 août 2008 ; et entretien de Human Rights Watch avec un employé d’une ONG congolaise, Goma, 9 août 2008.

⁴¹ Voir Human Rights Watch, *Quel avenir ? Les enfants de la rue en République démocratique du Congo*, vol. 18, no. 2(A), Avril 2006, <http://www.hrw.org/reports/2006/RDC0406/>.

Recommandations

Human Rights Watch demande au Comité des droits de l'enfant qu'il :

- **Encourage le gouvernement congolais, les agences de la protection de l'enfant et les bailleurs de fonds internationaux à donner la priorité à la démobilisation et à la réintégration des enfants soldats, y compris des filles associées à des groupes armés, dans le programme de paix pour l'Est du Congo.** Ceci signifie soutenir les programmes s'appuyant sur les communautés qui prévoient un soutien et un suivi à long terme pour les anciens enfants soldats et qui les met en contact avec d'autres jeunes de la communauté pour l'apprentissage de la lecture, l'éducation aux droits des enfants, les soins médicaux et psychologiques, et les programmes de formation qualifiants qui aident les jeunes à identifier une opportunité d'affaire et à développer les compétences pour l'exploiter.
- **Exhorte le gouvernement congolais à promulguer la loi sur le Code de protection de l'enfant et à la mettre en application, et à traduire en justice les auteurs de violations des droits humains commises contre des enfants,** y compris les membres des forces et groupes armés qui recrutent des enfants soldats et/ou se rendent coupables de violences sexuelles contre des enfants.
- **Exhorte le gouvernement congolais à cesser les détentions arbitraires** d'enfants soldats et d'enfants soupçonnés d'être associés à des groupes armés, et à garantir la pleine protection de tout enfant en conflit avec la loi.
- **Exhorte le gouvernement congolais à étendre les unités spéciales de police pour la protection de l'enfant à toutes les villes principales, et à former et éduquer les fonctionnaires de police et de l'armée,** y compris les agents de la prison de renseignement militaire T2 à Goma, sur les droits des enfants et la justice pour les mineurs.
- **Exhorte les bailleurs de fonds internationaux à apporter un soutien approprié au personnel de la MONUC affecté à la protection de l'enfant pour surveiller et rendre compte des violations des droits de l'enfant.**
- **Exhorte le gouvernement congolais et les bailleurs de fonds internationaux à améliorer les soins médicaux et psychosociaux ainsi que les possibilités de**

formation pour les victimes de violences sexuelles et pour les enfants des rues.

- **Appuie la nomination d'un Conseiller spécial indépendant de haut niveau sur les droits humains pour l'Est du Congo afin de concentrer son attention sur la protection des civils, y compris les enfants en danger.**